

Constitution du dossier en France, pièces à fournir.

- une lettre de présentation et de motivation,
- un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois pour chacun des candidats,
- la copie intégrale de l'acte de mariage,
- la copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des adoptants et des enfants au foyer,
- les copies des passeports des candidats,
- l'agrément délivré par l'ASE ainsi que la notice jointe,
- le rapport d'enquête sociale élaboré par l'ASE,
- le rapport d'enquête psychologique élaboré par l'ASE,
- un justificatif de domicile (attestation notariée de propriété ou quittance de loyer),
- une attestation d'emploi pour chacun des candidats indiquant la qualité, la date d'entrée en fonction et le montant du salaire accompagnée de bulletins de salaire ou du dernier avis d'imposition,
- un certificat médical attestant de la bonne santé physique et mentale de chacun des candidats,
- un formulaire d'engagement des candidats pour le suivi-post adoption,
- trois lettres de recommandation,
- les photographies de chacun des adoptants et de la maison où va habiter l'enfant.